

Image not found or type unknown



La devise du Barreau d'ANGERS

Fiche pratique publié le **06/03/2014**, vu **1562 fois**, Auteur : [veronique levrard avocate](#)

La devise du Barreau d'ANGERS

En discutant un midi à déjeuner avec ma regrettée Consoeur Marie-Hélène FOURNIER, j'ai appris que le Barreau d'ANGERS avait une devise, même si je pense qu'elle n'a plus réellement cours :

"Fais ce que dois, advienne que pourra."

J'ai adopté cette devise !